

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2023 à 20h30

Présents: BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, NONY Pascal, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Éric, QUEMENT André, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

Procurations: FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), JEHANNO Bernard (procuration à NONY Pascal), MATEO Danielle (procuration à VILLARD Huguette), RIBERAC Armelle (procuration à BRIMAUD Michelle)

Excusés: néant

Non excusés: néant

A été nommé(e) secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

Quorum: atteint (82,6% présents)

Approbation du PV du CM du 09 mars 2023 à l'unanimité

INFORMATION DU MAIRE:

• ÉNERGIE : 1ère facture EDF pour les compteurs « jaune » qui sont ceux qui augmentent le moins... Multiplié par 2,2 par rapport à 2021, avec la prise en compte de l'amortisseur.

DELIBERATIONS:

1. Modification concernant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel - RIFSEEP -Versement de l'IFSE et du CIA à compter du 1er avril 2023

Il s'agit de de redéfinir les critères et réévaluer les agents vis-à-vis de ces critères pour être le plus équitable possible.

Impact financier 2023 10K€, soit 10% de l'IFSE actuel.

1° L'encadrement, la coordination ou la conception

Encadrement: aucun (0 point), moins de 5 personnes (2 points), entre 5 et 10 personnes (3 points), plus de 10 personnes (4 points)

<u>Coordination</u>: aucun (0 point), moins de 5 personnes (2 points), plus de 5 personnes (3 points)

<u>Conception</u>: réalisation de dossiers techniques, rédaction de dossiers ou supports (1 point)

2° La technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions

Technicité spécifique au poste et degré d'expertise

Débutant (1 point), expérimenté (2 points), spécialiste (3 points), expert (4 points)

Les différents éléments à étudier sont : Etat Civil, Marché Public, Comptabilité, RH, Communication, Spécificité Bâtiments (Plomberie, Maçonnerie, Electricité, Menuiserie, Espace Verts), Assainissement

3° Les sujétions particulières et le degré d'exposition du poste :

Relation régulière avec des partenaires extérieurs (1 point)

Négociation, représentation de la commune ou coopération avec des partenaires extérieurs (2 points)

Catégorie A

A1: Direction (montant inchangé)

A2 : Chef se service ou expert (création, pas de poste aujourd'hui)

A3 : Chargé de mission (création, pas de poste aujourd'hui)

Catégrorie B

B1 : responsable de pôle (inchangé)

B2 : expert ou responsable de service 5 000€

Catégorie C

C1: Responsable de service (plus de 10 agents) ou agent expert sur problématique complexe (7 points ou plus) (inchangé, moyenne actuelle 4 370€)

C2 : Responsable de service (moins de 10 agents) ou responsable adjoint ou chef d'équipe ou coordination d'équipe ou agent expert 3 500€ (5 ou 6 points) (moyenne actuelle 3 100€)

C3 : agent spécialiste 2 500€ (3 ou 4 points) (moyenne actuelle 2 135€)

C4: agent d'exécution 1500e (2 points au moins) (moyenne actuelle 1630€ avec de grosses disparités)

Unanimité

2. Convention de service « Soutien à la gestion des RH - CDGRH+ »

Convention gratuite qui permet d'accéder à des prestations payantes pour les ressources humaines.

2 thèmes semblent opportuns :

SOS PAYE : en cas d'absence dans la commune des agents de la paye, elle est déléguée au CDG

MEDIATION : intervention extérieure en cas de conflit entre 2 agents Unanimité

3. Création dispositif Argent de Poche 2023

Opération reconduite

Prévision 2 500° Avoir + 16 ans 5 interventions de 3h max par mois sur juillet et août 15€ par intervention Unanimité

4. Autorisation de signature de la convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental - Entrée ouest de La Chabanne RD 941 - PR 44+487 au PR 44+631 - ADA agence départementale de l'aménagement de la Charente Unanimité

5. Autorisation de signature de la convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental - Entrée ouest de La Chabanne RD 941 - Phase 2 (PR 44+870 à PR45+040) - ADA agence départementale de l'aménagement de la Charente

Délibérations 4 et 5 - Ces conventions lient la commune et le Département pour le bon déroulement et la bonne mise en œuvre des aménagements au niveau de la Chabanne.

2 conventions car 2 sections concernées

Commune de La Rochefoucauld en Angoumois RD 941 - PR 44+870 à 45+040 - Aménagement de stationnement et passages « bateau » - La Chabanne

Unanimité

6. Déambulatoire du Cloitre - Reprise auprès de la CDC Communauté de Communes La Rochefoucauld-en-Angoumois - Porte du Périgord La Commune a un projet de réhabilitation des bâtiments au droit du

déambulatoire (projet Guy VII). Pour cela, et pour faciliter les démarches administratives de la commune dans le cadre de ce projet, la Communauté de Communes La Rochefoucauld-en-Angoumois - Porte du Périgord a délibéré le 30 janvier 2023 pour mettre fin à la mise à disposition du déambulatoire.

Unanimité

7. LOGELIA Demande de garantie d'emprunt pour l'opération d'acquisition en VEFA de 4 logements à Saint Projet Saint constant Modification juridique d'une délibération votée le 21/10/2021. Les montants restent les mêmes.

Unanimité

8. Approbation du compte de gestion 2022 - budget général Report résultat 257 833,86 fonctionnement Report résultat 391 662,27 investissement Unanimité

9. Approbation du Compte Administratif 2022 - budget général Fonctionnement et investissement 2022 Unanimité

10. Affectation des résultats - budget général Commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois 2022 Préparation budgétaire - Affectation du résultat Unanimité

11. Approbation du compte de gestion 2022 - budget assainissement

Report résultat 25 976,94 fonctionnement Report résultat 37 884,49 investissement Unanimité

12. Approbation du Compte Administratif 2022 - budget assainissement Unanimité

13. Affectation des résultats - budget assainissement

Unanimité

14. Subvention de fonctionnement au CCAS

Le maire expose qu'au moment de l'élaboration du budget primitif 2023, il y a lieu de prévoir une subvention de fonctionnement pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Compte tenu du résultat du CCAS ainsi que des prévisions d'actions, il propose l'inscription d'un montant de 72 000 € au compte 657362. Unanimité

15. Dépenses à imputer au compte 6232 «fêtes et cérémonies»

Pour mémoire, le montant voté en 2022 était de 82 480€. Unanimité

16. Convention UALR Générale

Monsieur le Maire rappelle qu'il est obligatoire de signer une convention avec les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 €. L'UALR générale dotée au BP 2023 de 38 000 € rentre dans ce cadre. Il présente la convention et demande à l'assemblée de se prononcer. Pour mémoire, le montant voté en 2022 était de 41 000€. Unanimité

17. Vote des taux d'imposition pour l'année 2023

Taux La Rochefoucauld-en-Angoumois
Taxe foncière non bâti 49,95%
Taxe foncière bâti 21,15%
Unanimité

18. Participation financière pour l'école Privée Anne Marie MARTEL

Somme de 30 500€ maintenue pour 2023 Unanimité

19. Vote du budget général commune 2023

Vote du BP 2023

Fonctionnement investissement au 31/12/2022 report des bénéfices 723 047€ fonctionnement 24 610,26€ investissement Majorité avec 1 abstention de Monsieur CALLEC

20. Vote du budget assainissement 2023

BP assainissement 2023

Fonctionnement et investissement Unanimité

BUDGET 2023

Total effectifs au 01/01/2023:56

17 contractuels 36 titulaires et stagiaires 3 en disponibilité longue durée

Dépenses de fonctionnement - Réel 2022 - 3 997 531 Dépenses de gestion courante par habitant 892€ - Budget 2023

Article 011 charges à caractère général

2022 : 1 145 575€ 2023 : 1 464 145€

Ecart: +318 570€ (+28%)

Article 012 charges de personnel

2022 : 1 786 430e 2023 : 1 920 000€

Ecart: + 133 570€ (+7,5%)

Chapitre 65 autres charges de gestion courante

2022 : 345 380€ 2023 : 362 960€ Ecart : 17 580€

Chapitre 66 charges financières

2022 : 67 810€ 2023 : 66 280€ Ecart : -1 530€

Chapitre 67 charges exceptionnelles

2022 : 2 390€ 2023 : 3 600€ Ecart : + 2 420€

Dont dispositif argent de poche : 2 500€

Chapitre 13 atténuation de charges

2022 : 95 700€ 2023 : 50 000€ Ecart : -45 700€

Chapitre 70 vente de services

2022 : 212 500€ 2023 : 206 650€ Ecart : -6 500€

Article 73 impôts et taxes

2022 : 2 422 400€

2023 : 2 610 900€ Ecart : 188 500€

STABILITÉ des taux d'imposition prévue en 2022

Article 74 dotations et subventions

2022: 913 500€ 2023: 981 300€ Ecart: + 67 800€

Article 75 autres produits de gestion courante

2022 : 31 400€ 2023 : 26 300€ Ecart : - 5 100€

Chapitre 77 produits exceptionnels

2022 : 172 471€ 2023 : 126 100€

PRÉSENTATION BUDGET 2023 COMMUNE INVESTISSEMENT

Le solde de l'excédent reporté au 31/12/2022 est de 24 610€.

Les restes à réaliser au 31/12/2022 : 623 100€

Projets 2023: 1 021 730€

Total dépenses investissement : 1 644 830€

Emprunt: 600 000€

Pour mémoire, au 31/12/2022, le montant de la trésorerie de la commune est de

646 820€.

SYNTHESE BUDGET 2023 COMMUNE FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT

Délibération n°19 : VOTE BP 2023 COMMUNE

Fonctionnement 4 773 250,98€ D et R Investissement 1 965 465,97€ D et R

PRÉSENTATION BUDGET 2023 ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT

Chapitre 11 charges à caractère général 2023 en hausse de 80 000€

Chapitre 12 charge de personnel Un seul agent affecté à ce budget

Chapitre 14 atténuation de produits

Chapitre 65 autres charges de gestion courante

Chapitre 66 charges financières 12 000€

Chapitre 67 charges exceptionnelles

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 483 000€ au BP 2023, contre 362 000€ en 2022.

Chapitre 70 prévision de 463 000€ contre 287 000€ en 2022

Chapitre 74 prévision de 20 000€ au BP 2023

PRÉSENTATION BUDGET 2023 ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT

Il y a 19 500€ de reste à réaliser au 31/12/2022. Le total des nouveaux projets est de 421 900€.

SYNTHESE BUDGET 2023 ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT

Délibération n°20 : VOTE BP 2023 ASSAINISSEMENT Fonctionnement report résultat 168 450,03€ Investissement excédent investissement reporté 352 621,29€

Fin de séance à 22h20

Prochaine réunion d'équipe le 19 avril 2023 Prochain conseil municipal le 27 avril 2023

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois, Le 05 avril 2023,

La secrétaire, DES GEORGES Marie-Christine Le Maire, MARSAUD Jean Louis